

## Quelques conseils

Pas facile de trouver un job quand on est mineur...

### **Vous êtes motivé ? Montrez-le !**

- Utilisez votre réseau de proximité. Parlez-en autour de vous : famille, amis, voisins, commerçants...
- Pensez aussi à exploiter votre profil Facebook et faites appel à vos amis pour démultiplier vos chances.
- Faites-vous aider par les professionnels du réseau Information Jeunesse : [www.crijrhonealpes.fr](http://www.crijrhonealpes.fr), [www.jobsdete-rhonealpes.fr](http://www.jobsdete-rhonealpes.fr).

### **Vous avez des atouts à mettre en avant.**

- Vous avez peu d'expérience mais vous avez des compétences à valoriser et des expériences intéressantes : informatique, bonne mémoire, sens du contact, langue(s) étrangère(s), stage(s) en entreprise, séjour(s) linguistique(s), implication dans une association, baby-sitting...
- Vous avez de vraie capacité d'adaptation.
- Vous n'avez pas le permis mais vous êtes facilement mobile : transports en commun, scooter, covoiturage, entourage disponible...

À savoir : le travail est autorisé à partir de 14 ans mais il est rare et peu encouragé. La législation et les formalités sont simples mais parfois mal connues des employeurs. Vous coûtez moins cher à l'entreprise suivant votre âge !

## LE SALAIRE

Le salaire que vous percevez n'est pas imposable (activité salariée très limitée). Cependant, vous devez le mentionner pour information lors de la déclaration d'impôts sur le revenu de vos parents ou tuteurs (sauf exception). Le montant du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2013 est de 9,43 € brut de l'heure soit 1 430,22 € brut par mois (sur une base de 35h).

[www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)

rubrique Travail/Informations pratiques/Fiches pratiques du droit du travail/Embauche/Job d'été

## LE TRAVAIL AU NOIR : une fausse bonne idée !

En cas d'accident et vous aurez du mal à faire reconnaître vos droits. Vous n'avez pas non plus de reconnaissance sociale (sécurité sociale, chômage, retraite...) ...et surtout l'employeur frauduleux peut ne pas vous payer !

### **Les bons réflexes pour être en règle :**

- Signez un contrat de travail dans les 48h.
- Recevez ou récupérez chaque mois votre bulletin de salaire avec le nombre d'heures réel travaillées.

[www.travail-emploi-sante.gouv.fr](http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr)

rubrique Travail/Dossier Travail/Le travail illégal

[www.lesbonsconseils.fr](http://www.lesbonsconseils.fr)

[www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)



## Besoin d'aide ?

### **Le réseau INFORMATION JEUNESSE à votre service**

Rencontrez les professionnels du Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ), des Bureaux et Points Information Jeunesse de Rhône-Alpes. Vous trouverez de nombreuses informations et un accompagnement pour vous aider à la rédaction de CV et lettre de motivation. Renseignez-vous auprès d'un lieu d'accueil IJ **près de chez vous !**

**+ D'INFOS:** [www.crijrhonealpes.fr](http://www.crijrhonealpes.fr)

À consulter sur place ou en ligne :

- > Nos offres d'emploi, de postes en alternance, de stage, de bénévolat et de volontariat.
- > Les dépliants collection « Zoom » :  
**Passer le Bafa/BAFD,**  
**Trouver un job d'été à l'étranger**  
et le guide : **Trouver un job.**



Pour vous aider à trouver un job cet été, le réseau IJ vous propose de vous rencontrer lors de manifestations et journées d'information organisées sur toute la région Rhône-Alpes. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le blog dédié à l'opération « Jobs d'été » : [www.jobsdete-rhonealpes.com](http://www.jobsdete-rhonealpes.com).

INFORMATION  
JEUNESSE  
**CRIJ**  
RHÔNE-ALPES

[www.crijrhonealpes.fr](http://www.crijrhonealpes.fr)

66 cours Charlemagne

69002 Lyon

Tél 04 72 77 00 66

Année 2013



## Zoom



Trouver un **JOB AVANT 18 ANS!**

**CRIJ**

L'information jeunesse en RHÔNE-ALPES



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RHÔNE-ALPES

**trouver un job ...en étant mineur** demande 2 fois plus d'énergie, à vous de convaincre !

Informez-vous sur vos droits, identifiez vos atouts et suivez les bonnes pistes.



## BABY-SITTING

**Activités :** garde d'enfants ponctuelle à domicile.

**Contacts :** votre entourage familial et amical, petites annonces dans les commerces de proximité, dans les boîtes aux lettres des immeubles de son quartier, par connaissance...

[www.lacompagniedesfamilles.com](http://www.lacompagniedesfamilles.com)  
[www.babysitting.fr](http://www.babysitting.fr)  
[www.bebe-nounou.fr](http://www.bebe-nounou.fr)  
[www.yoopala.com](http://www.yoopala.com)



## ANIMATION

Avoir 17 ans minimum et être titulaire ou stagiaire du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

**Contacts :** les MJC, centres sociaux, services d'animation jeunesse des mairies...

[www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr](http://www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr)  
[www.planetanim.com](http://www.planetanim.com)  
[www.animjobs.com](http://www.animjobs.com)  
[www.jobanim.com](http://www.jobanim.com)  
[www.animnet.com](http://www.animnet.com)

## CHANTIERS D'ETE

**Activités :** nettoyage, espaces verts...

**Contacts :** un Bureau ou Point Information Jeunesse, la mairie, la communauté de communes...

Il faut être domicilié sur la commune ou le territoire concerné.



## CHANTIERS DE BENEVOLES

Une expérience non rémunérée.

**Activités :** sauvegarde du patrimoine et protection de l'environnement, solidarité...

**Intérêts :** une expérience de vie, une preuve de motivation, la possibilité de se créer un réseau de connaissances.

[www.rhone-alpes.drjscs.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.drjscs.gouv.fr)



## SERVICES A LA PERSONNE

**Activités :**

faire les courses, arrosage et tonte des jardins, visites aux personnes âgées, garde d'animaux, nettoyage de voiture, donner des conseils informatiques...

**Contacts :** votre entourage familial et amical, les associations de services aux particuliers, petites annonces dans les commerces de proximité...

[www.tendea.fr](http://www.tendea.fr) - [www.proxi-emploi.fr](http://www.proxi-emploi.fr)  
[www.gardicanin.fr](http://www.gardicanin.fr) - [www.animaute.fr](http://www.animaute.fr)  
[www.dogsitting.fr](http://www.dogsitting.fr)

## AGRICULTURE

**Activités :** ramassage de fruits et légumes, conditionnement...

**Contacts :** local et en direct avec les producteurs sur les marchés.

<http://rhone-alpes.anefa.org>

## VOS DROITS

	De 16 à 17 ans	De 14 à 15 ans
<b>Les formalités administratives</b>	Accord parental écrit	- Accord parental écrit - Courrier à l'inspection du travail (accord tacite sous 8 jours après envoi) - Parents cosignataires du contrat de travail
<b>Le salaire</b>	16 ans : 80 % du SMIC 17 ans : 90 % du SMIC	80 % du SMIC
<b>La durée maximale</b>	- 8h par jour - 35h par semaine	- 7h par jour - 35h par semaine - Pas plus de la moitié des vacances scolaires - Travail occasionnel en famille autorisé
<b>Le repos entre 2 jours de travail</b>	12h	14h
<b>Le repos hebdomadaire</b>	2 jours consécutifs ou 36h consécutives selon accord	2 jours consécutifs
<b>La pause journalière</b>	30 min consécutives toutes les 4h30	
<b>Les emplois interdits et réglementés</b>	<b>Emplois réglementés</b> Étalages extérieurs des commerces <b>Emplois interdits</b> Débits de boisson, activités dangereuses et pénibles (travail sur machine, port de charges, etc.)	<b>Emplois interdits</b> Débits de boissons, étalages extérieurs des commerces, activités dangereuses et pénibles (travail sur machines, port de charges, etc.)
<b>Le travail de nuit</b>	<b>INTERDIT</b> entre 22h et 6h (sauf exceptions)	<b>INTERDIT</b> entre 20h et 6h
<b>Le travail les jours fériés</b>	<b>INTERDIT</b> (sauf exceptions)	